

L'ECHO de L'EGOUT

FEUILLE D'INFORMATION COMMUNE A LA CNPSS, LA COMMISSION WALLONNE D'ETUDE ET DE PROTECTION DES SITES SOUTERRAINS ET LA COMMISSION BRUXELLOISE D'ETUDE ET DE PROTECTION DES SITES SOUTERRAINS.

N° 18

OCTOBRE 83

VERS UNE REGIONALISATION DE LA PROTECTION SOUTERRAINE

- UNE ORIGINE NATIONALE, ...

Le groupe de travail "Protection des Sites Karstiques" s'est créé en 1971 à la suite de la rencontre nationale de spéléologie de Couvin 70. Il s'inscrit par l'origine de sa création dans un contexte entièrement national. Appuyé par l'ensemble des fédérations, des groupements et clubs spéléologiques et animé par des bénévoles compétents (spéléologues, scientifiques, juristes...), ce groupe de travail se constitue en août 1973, sous l'appellation "Commission Nationale de Protection des Sites Spéléologiques, (CNPSS).

Depuis 10 ans, cette commission œuvre pour la préservation des sites karstiques et des paysages propres aux régions calcaires (cavernes et châteaux, gisements paléontologiques, biotopes et faunes cavernicoles, particularités minéralogiques et concrétionnement, sites d'intérêt géologique, géomorphologique et hydrogéologique...

La CNPSS s'oppose donc aux agressions diverses subies par ce milieu; vandalisme, destruction par carrière, politique du tout au trou (immondices et eaux usées), construction de routes et d'autoroutes, de lotissement en zone karstique sans analyse préalable du terrain et des risques probables d'effondrements. La protection de l'éco-système hydrogéologique du sous-sol calcaire se révèle être une des préoccupations les plus présentes dans le programme d'action de la CNPSS, étant donné d'une part, son importance vitale pour l'alimentation en eau potable du pays (environ 60% des eaux souterraines wallonnes sont destinées à la consommation particulière) et d'autre part sa vulnérabilité causée par un mauvais filtrage et une auto-épuration pratiquement inexistante.

Pour obtenir un maximum d'efficacité et de résultats concluants dans les actions qu'elle mène dans ce domaine, la Commission obtient la collaboration des milieux scientifiques, des mouvements de protection et surtout, devient un interlocuteur compétent aux yeux des pouvoirs publics. Elle met ainsi sur pied différentes campagnes de protection active; les exemples les plus frappants et les plus spectaculaires en sont les nombreuses journées nationales de dépollution (Rancuchamps, Mont, Rochefort, etc) où sont déployés pour le nettoyage des grottes et des chantiers belges, des moyens hors du commun: mobilisation de certaines de spéléologues, information et sensibilisation à grand renfort de presse écrite et radio-télévisée, participation de la Protection Civile et des administrations communales avec grues, camions et personnel.



EDITEUR RESPONSABLE:
Cl. De Broyer
124, Av de la Floride
1180 Bruxelles.

**PRENEZ DE BONNES
HABITUDES!**



**RAMENEZ À LA SURFACE
UN MAXIMUM DE DÉCHETS**

CAMPAGNE NATIONALE DE PROTECTION DES SITES SPÉLEOLOGIQUES

De 77 à 79, l'importante documentation réunie par la CNPSS à propos des sites karstiques wallons, lui permet de contribuer à l'élaboration des plans de secteur pour l'Aménagement du Territoire,
 - à l'Inventaire Pollution Wallonie pour le Ministère de la Santé Publique,
 - de proposer au classement de nombreux sites remarquables à la Commission Royale des Monuments et Sites. Elle permet également d'intervenir contre l'exécution de projets plus que boiteux qui risqueraient de provoquer soit leur effondrement pur et simple, soit des conséquences dramatiques pour la sauvegarde de l'environnement, ceci en proposant, dans la mesure du possible, des solutions de rechange ou des modifications permettant néanmoins leur réalisation et satisfaisant les impératifs socio-économiques habituellement invoqués.

- ... MAIS UN AVENIR REGIONAL!

Ces 10 ans de protection active enregistrent donc un bilan plus que positif pour une action à un niveau national. Pourtant, à l'heure de la régionalisation linguistique, administrative et culturelle de la Belgique, la CNPSS, pour conserver sa raison d'être ainsi que la vivacité d'action qui la caractérise, emboîte le pas à ce large mouvement. En outre, le milieu karstique qui retient toute son attention ne se retrouve qu'en Wallonie. Pour favoriser les contacts avec les habitants et spéléos des régions karstiques, ce n'est donc plus uniquement à un niveau national que les rapports CNPSS-milieux spéléologiques et scientifiques, ainsi que CNPSS-pouvoirs publics seront entretenus, mais aussi à un niveau régional. Régional wallon uniquement? Non bien sûr, parce que si les sites à protéger ne concernent que la région wallonne, une grande partie des structures spéléologiques et scientifiques, ainsi qu'un pourcentage élevé des spéléos ont la région bruxelloise

et flamande comme siège. D'où, la nécessité de créer trois nouvelles associations, la VCBSP (Vlaamse Commissie voor Bescherming van Speleologische Plaatsen), la CWEPSS (Commission Wallonne d'Etudes et de Protection des Sites Souterrains, asbl), et la CBEPS (Commission Bruxelloise d'Etudes et de Protection des Sites Souterrains), gardant toutes les trois respectivement les relations avec les membres et structures des régions concernées et étant chapeautées par la CNPSS restée nationale qui assure dès lors la bonne coordination des actions. Le secrétariat permanent est, pour l'instant, commun aux trois régions et siège à Bruxelles. Les membres seront répartis suivant leur appartenance linguistique ou géographique.

- UNE EXTENSION DES MOYENS D'ACTION.

En conclusion, une régionalisation dans ce sens confère à la protection souterraine le bénéfice d'une plus grande disponibilité. Elle conduit de par ses antennes régionales à une présence plus réelle des membres CNPSS sur le karst et permet des relations plus directes avec les responsables locaux, ainsi que des rapports mieux définis avec les autorités locales et régionales. Sur un plan cependant, elle conserve l'avantage d'une action commune et solidaire qui produit une plus large sensibilisation et donc une plus grande efficacité. Il ne tient donc qu'à vous pour que ces associations s'épanouissent à la satisfaction de tous, et accèdent à une réelle maturité, de rejoindre leurs rangs, de vous y intégrer, de sensibiliser votre entourage en diffusant et en répercutant les informations établies par la cellule permanente grâce aux nombreux moyens mis à votre disposition. Ils vous sont présentés de manière détaillée dans le présent ECHO "SPECIAL SERVICES".

A VOTRE SERVICE

Une EXPOSITION ITINERANTE.

" GROTTES EN PERIL "

Conçue et réalisée par la CNPSS, elle a pour but de sensibiliser le public à un problème d'actualité d'une importance vitale : la sauvegarde de nos réserves en eau potable et du sous-sol calcaire qui abrite les grottes et gouffres de Belgique, dont beaucoup sont malheureusement transformés en égouts ou dépotoirs.

Outre les réserves en eau potable, les grottes elles-mêmes sont directement menacées. D'autres dangers que la pollution des rivières pèsent sur les cavernes. Ainsi, une importante partie des belles galeries des grottes de Hotton ont été sacrifiées et concassées en gravier alimentant le tarmac d'autoroutes ... inutiles.

Heureusement, les dégradations par les visiteurs "sauvages" non encore informés sont déjà beaucoup moins nombreuses, grâce à l'importante campagne de protection amorcée au début des années 70 par la Commission Nationale de Protection des Sites Spéléologiques. Poursuivons donc notre effort par une action d'éducation plus en profondeur des non-spéléos, au sein même des écoles et par la grande presse.

Opposant de très belles photographies illustrant la beauté des grottes, le travail de l'eau, la faune cavernicole, l'exploration souterraine à d'autres do-

cuments dénonçant la pollution et le vandalisme, cette exposition, en perpétuelle mise à jour, se veut, en dénonçant les nouveaux cas de pollution, un cri d'alarme pour tous.

Destinée également à être présentée lors de manifestations spéléologiques, elle trouvera pourtant la raison même de sa conception dans une plus large diffusion : le grand public, les écoles, les structures culturelles, les journées consacrées à la protection de la Nature et de l'Environnement.

A vous d'en faire bon usage en nous informant des manifestations locales et des lieux où elle peut être présentée...

CONDITIONS DE PRET DE L'EXPO

1.- L'exposition est empruntable par tous les groupements désireux de la présenter à l'occasion de manifestations "publiques" (expositions spéléos, expositions sur l'environnement, la nature, W-E "Portes Ouvertes", camp ou stage de formation, projections de diapos ou films, etc), dans le but de sensibiliser les visiteurs au respect du monde souterrain.

Pour les clubs et associations non-membres de la CNPSS, une mine participation aux frais d'entretien est demandée (500 frs par W-E, 700 frs par semaine).

2.- La demande de prêt est à adresser au secrétariat permanent, au moins 15 jours à l'avance : Rue des Erables, 19 à 1040 Bruxelles. Tél : 02/ 648. 01. 89.

L'exposition est à enlever et à ramener à la même adresse.

3.- Tous les dégâts ou pertes seront payés par le groupe emprunteur qui est totalement responsable de l'expo entre son départ et son retour à la Rue des Erables. Une garantie de 1.000 frs sera déposée par le groupe emprunteur lors de l'emprunt de l'expo, elle sera restituée au retour de l'expo.

4.- Le transport doit être effectué dans un véhicule fermé pour protéger l'expo de l'humidité; les porte-bagages sont donc à proscrire. Il est nécessaire d'avoir un véhicule du type camionnette, Land-Rover, ou grand break.

L'exposition (de 12 à 16 panneaux de 1,20 X 1,00 m) est conditionnée dans 4 ou 5 caisses en bois, renforcées en aluminium mesurant chacune 133 X 104 cm, pour une épaisseur de 10,5 cm et un poids de 30 à 35 kg. En plus de ces caisses, il y a encore 17 supports métalliques légers. Ces caisses et supports de panneaux ne peuvent en aucun cas être expédiées par chemin de fer.

5.- Des locaux trop secs, très humides, ou exposés directement en plein soleil doivent être pros crits afin d'éviter le décollement, le racornissement ou le jaunissement des photos et documents.

6.- Il est souhaité que les groupements emprunteurs se fassent membres d'une des trois commissions régionales. Cotisation annuelle de 800 francs à verser au compte n° 068/0439320/34. Les clubs membres de la CNPSS ou associations régionales de la CNPSS ont entre autres le droit d'emprunter gratuitement l'exposition une fois par an.



UN PRET DE FILMS EN 16mm :

A votre disposition :
- "La Poubelgique Souterraine".
film 16mm, couleur, son optique,
durée 25 minutes,

par Michel LEMERET de la RTBF.
Ce film est un constat global du triste état des sites karstiques belges. Tous les types d'agressions sont passés en revue (destruction par carrière, dépotoirs et égouts, rejets liquides etc). Chaque cas d'agression est illustré par un exemple très net.

- "A Vous de Choisir : Protection des Grottes"

film 16mm, couleur, son optique,
durée 25 minutes,

par Michel LEMERET de la RTBF.
Le film est une sorte de bilan de l'état des sites karstiques belges, un certain temps après "La Poubelgique Souterraine", c'est aussi (et essentiellement) un vaste reportage de la "Journée Dépollution CNPSS" qui fut entreprise à Remouchamps. Des images spectaculaires (grues au travail etc) montrent quelle fut l'ampleur du travail réalisé à Remouchamps.

- "Il Etait Autrefois des Sources d'Eau Pure."

film 16mm, couleur, son optique,
durée 45 minutes,

par LE GROUPE SPELEO ATLAS.
Ce film français, surnommé l'Apocalypse Now des Eaux Souterraines, montre clairement, dans le détail, et sans ménager les images crues, tous les cas de pollution des eaux souterraines dans le Jura et le Doubs. Ce morbide inventaire est véritablement un film-choc.

ET BIENTOT :

- "Eaux Souterraines en Péril".
film 16 mm, couleur, son optique,
durée 25 minutes,

dernier film (Mai 83) de Michel LEMERET de la RTBF, réalisé comme les deux précédents, avec l'aide de la CNPSS. Le film traite cette fois de la pollution des eaux karstiques et des conséquences graves que cela peut occasionner. Ici aussi des exemples très nets et des explications claires soutenues par des illustrations explicitent parfaitement les problèmes.

UN PRET DE VIDEO-CASSETTES :

Sont disponibles, en video-cassettes, les films suivants :

- "La Poubelgique Souterraine" dans les systèmes vidéos : VHS, U Matic, Beta B.

- "A Vous de Choisir, Protection des Grottes". dans le système VCR.

- "Le Sauvetage de la Grotte de Niaux (clés pour demain TF1)" dans le système U Matic.

POUR VOS MANIFESTATIONS :

Sont disponibles, des banderoles, calicots, hommes-sandwichs, fléchages etc.

UN CONFERENCIER ?

Nous pouvons, à votre demande, vous déléguer un conférencier. Il traitera de sujets tels que : "Les Chauve-Souris", "La Pollution des Eaux Karstiques et leur protection" Il organisera et animera un débat après la présentation de l'un ou l'autre des films en prêt.

UN TELEPHONE "S.O.S. GROTTES"

N° D'APPEL GENERAL :

02/648.01.89.

N'hésitez pas à le former pour signaler tous cas de décharge sauvage, de pollution, de vandalisme ...

DES DIAPOSITIVES :

Disponibles : une quinzaine de diapositives, prises le lendemain du carnage de la Grotte du Crotot dans le Jura, montrant les concrétions cassées gisant au sol, les graffitis à la bombe de couleur, les concrétions parsemées ou maculées de taches de couleur.

Un montage avec texte explicatif pour chaque dia. de la destruction du Massif de Monte Cuoco (recelant de splendides cavités) en Italie.

Une série de diapositives de cavités et phénomènes karstiques belges pollués.

IL EST BEAU

IL SENSIBILISE

IL SE PLACE PARTOUT

IL NE COUTE PAS CHER

ACHETEZ-LE

SENSIBILISEZ

PLACEZ-LE PARTOUT

L'AUTOCOLLANT "JE PARTICIPE"

Présentez l'exposition "Grottes en Péril" et les films, diapos et cassettes vidéos dans vos écoles, vos associations, votre région.

Sensibilisez tous les spéléologues débutants au respect des sites, des concrétions, de la faune et de l'eau souterraine.

FAITES-VOUS MEMBRE !

Cotisation individuelle 200 f.
Cotisation club 800 f.
Cotisation de soutien 1000 f.
Cotisation de fédération 5000 f.

à verser : si vous résidez en Wallonie au compte n°001/1518590/34. de la CWFEPSS.

A Bruxelles ou ailleurs au compte n°001/1628898/53. de la CBEPPS.

Ou encore au nouveau compte de la CNPSS n°001/1502208/45.

A VOTRE DISPOSITION :

LES PANNEAUX VERTS.

La CNPSS, CWFEPSS et CBEPPS désirent placer, ou remplacer pour cause de vol ou détériora-

tion, les multiples plaques qui ont été fixées aux abords ou aux entrées de cavités fort parcourues, dans le but d'inspirer le respect et la protection de ceux-ci. Pour mener à bien cette action, la CNPSS, CWFEPSS et CBEPPS fait appel à tous les clubs spéléos belges pour obtenir leur collaboration effective pour effectuer la pose ou le remplacement de panneaux, pour donner le nom et la situation des cavités ou l'installation de tels panneaux serait utile, et surtout s'assurer dans l'avenir de leur efficacité. Nous attendons donc une réponse écrite ou téléphonique (02/648.01.89.) de la part des responsables de clubs.

Pour rappel, le texte de ces panneaux dits "de sensibilisation" est le suivant :

TU AIMES LA VIE
NE LA TUE PAS
TU AIMES LA NATURE
NE LA DETRUIS PAS
CETTE GROTTES
EST PLACEE
SOUS TA PROTECTION.



LES PANNEAUX VERTS SPECIFIQUES

Hormis les panneaux classiques, la CNPSS est en mesure de réaliser des panneaux spécifiques à une cavité, pour sensibiliser sur un problème particulier à celle-ci. Au Trou de l'Eglise et à la prairie du Bernard par exemple, deux panneaux spécifiques ont été placés. Faites-nous connaître les cavités qui nécessiteraient un panneau particulier, nous l'y installerons, ou vous l'y installeriez après que nous l'ayons fabriqué.

LES PANNEAUX VERTS SPECIAL TOURISTES.

Un texte de sensibilisation à la protection du monde souterrain sera prochainement installé par la CNPSS et la CWFEPSS à l'orifice de chaque grotte touristique belge.

A VOTRE DISPOSITION :

DES DOCUMENTS TECHNIQUES.

La CNPSS met à votre disposition sur demande une documentation spécifique sur le karst et la pollution. Dans le futur, la plus importante documentation sur les grottes et les rivières souterraines de Belgique sera mise à la disposition de tous, chercheurs et spéléologues.

UN SERVICE TECHNIQUE ET D'ETUDES.

- Vous souhaitez proposer au classement tel site remarquable de votre région? Comment procéder? Participez à l'établissement du dossier de classement;

- vous envisagez d'établir un état des lieux d'une cavité?

- vous voulez intervenir contre un égot se déversant dans un chanoir, contre un projet de route détruisant un site karstique, contre un vendeur de concrétion?

Le secrétariat commun CNPSS-CWEPSS-CBEPSS est à votre disposition :

NOTRE NOUVELLE ADRESSE :

11, rue des Erables à 1040 BRUX.
De 8h à 12h et de 15h à 17h,

Tél : 02/ 648. 01. 89.

(anciennement : rue du Maelbeek, 33 à 1040 Bruxelles).

SOUTENEZ NOTRE ACTION

- Les grottes et les eaux karstiques sont menacées, participez avec conviction et dynamisme à l'action de la CNPSS et de ses associations régionales : la CWEPSS et la CBEPSS.

A VOTRE DISPOSITION...

DIFFUSEZ LES AFFICHES : "Grottes en Péril".

La désormais célèbre affiche de la CNPSS, contre 30 f seulement à verser au compte CNPSS n° : 068/0439320/34.

DIFFUSEZ LES AUTOCOLLANTS :

Les splendides autocollants couleurs : "Je Participe" réalisé par Walthéry et "Défends les Sites Spéléos" réalisé par Franquin. 30 francs chacun à verser au compte de la CNPSS n° : 068/0439320/34.

DÉFENDS LES SITES SPÉLÉOS



POUR VOTRE DOCUMENTATION, VOTRE BIBLIOTHEQUE :

"La CNPSS dans la Presse" recueil de tous les articles de presse concernant les actions de la CNPSS et la protection du monde souterrain.

Cette compilation reliée est disponible contre 220 frs port compris.



ACHETEZ LES PLAQUETTES FPS :

La FPS a édité une splendide plaquette demi-format, sur papier glacé, contenant de nombreuses illustrations et photographies couleur. Ce luxe décrit l'horreur, puisque cette petite plaquette inventorie les désastres, les agressions endurées par le monde souterrain et donne quelques moyens de les éliminer.

40 frs+port à verser au compte n° : 068/0439320/34 de la CNPSS.



LES CAVERNES

NE SONT PAS DES POUBELLES

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SPÉLÉOLOGIE
COMMISSION PROTECTION DES CAVERNES
110 Rue Louis Pasteur 75013 Paris

ACHETEZ LES AFFICHES FPS :

La Fédération Française de Spéléologie a édité une série de trois affiches de sensibilisation à la protection du monde souterrain; la CNPSS en est le diffuseur officiel pour la Belgique. Vous pouvez voir ci contre la reproduction de l'une d'elles (sans les couleurs bien sûr). La seconde représente une grotte-poubelle, la troisième montre en plusieurs clichés splendides (couleur), divers types d'agressions que subit le monde souterrain.

Ces affiches sont disponibles contre 100 frs l'unité ou 250 frs le jeu de trois + port, à verser au compte de la CNPSS n° : 068/0439320/34, avec mention du modèle d'affiche désiré.

Ta caverne est fragile



" Actes de la Première Journée Nationale de Protection des Eaux Karstiques". À paraître incessamment les actes complets avec le texte de toutes les communications faites lors de cette importante journée organisée par la CNPSS et la SNDE. Disponible contre 250 frs port compris.

" Actes du Premier Colloque National sur la Protection des Eaux Souterraines Karstiques". Colloque Français tenu à Besançon en 1980 et auquel participait la CNPSS. Disponibles contre 800 frs port compris. Les versements pour ces publications sont à effectuer au compte n° : 068/0439320/34 de la CNPSS avec mention du titre : CNPSS-Presse, Actes SNDE-CNPSS ou Actes-Besançon 80.

CONCOURS DE SCENARIOS POUR LA PROTECTION KARSTIQUE.

Vous avez des idées pour la protection et la sauvegarde du monde souterrain (ce qu'il faut faire et aussi les actes irrémédiables). Etablissez-en un court scénario avec ou sans ébauche graphique. Une courte description de la scène à dessiner est tout aussi explicite. Les meilleurs scénarios seront soumis à des dessinateurs de B-D très connus qui les réaliseront. Votre nom y sera bien entendu associé. Les envois sont à adresser à la CNPSS, 19 rue des Erables à 1040 Bruxelles.

COMMISSION NATIONALE DE PROTECTION DES CAVERNES



COMMISSION NATIONALE DE PROTECTION DES CAVERNES

INVENTAIRE DES CAVITES BELGES NON LIBREMENT ACCESSIBLES

Bien des spéléologues, membres ou non-membres de la CNPSS, ont marqué le souhait de voir naître en ces pages une liste des cavités belges non librement accessibles. Tel est le but du présent article, donner un inventaire le plus exhaustif possible (arrêté au 1/10/83) des phénomènes karstiques pénétrables, mais non librement accessibles. En 1971, Rudy SPIESSENS de la SSD réalisait un inventaire de ce type et obtenait le chiffre de 100 cavités. Une réactualisation arrêtée fin 80 portait ce chiffre à 210 cavités. Suite à la lecture de celle-ci (in Subterra n°87, 2ème trim. 81), j'ai transformé les données, d'une part en différenciant les types de fermetures et d'autre part en éliminant nombre de cavités citées pour lesquelles l'inaccessibilité n'était plus d'application. Cette transformation voyait le jour sous forme d'article rectificatif dans le Subterra n°90 (1er sem. 82), et réduisait en définitive à 38 le nombre de cavités belges fermées et non visitables. Le lecteur désireux d'en savoir plus est donc prié de se référer à ces deux articles de la revue de l'Equipe Spéléo de Bruxelles.

L'inventaire qui suit reprend toutes les cavités belges pour lesquelles il est nécessaire de contacter le propriétaire, le locataire ou un club spéléo pour pouvoir visiter. Attention, cette liste comprend donc également des cavités dont l'orifice n'est pas fermé par porte ou grille, ou dont l'accès n'est pas protégé par un mur ou une clôture par exemple, mais qui nécessitent néanmoins une autorisation. La liste comprend aussi les cavités détruites, par des carrières par exemple, et inaccessibles à jamais...

Au niveau des autorisations, notons que certaines sont très difficiles à décrocher et qu'il faut de très sérieux motifs pour demander une visite; par contre il s'agit pour d'autres d'une simple démarche de politesse auprès du propriétaire qu'on aurait tort de ne pas rencontrer.



rappel : sos grottes-02/548.01.89.

N	Arbre	Gr D.L. Villaine Source	Porte	Protection	O	SSI
N	Bois de Villiers	Tr des Hutons	Porte	Trop-plein de captage CIBE	N	CIBE
N	Bouge	Gr Car de Grand-Malade	Mur	Terrain Privé	N	Propriétaire
N	Conneux	Ab de Conneux	Pierres	Effondrement	N	?
N	Dinant	Gr de Montfat	Porte	Touristique	O	Direction des grottes
N	Dinant	Gr la Hervelleuse	Porte	Touristique	N	Direction des grottes
N	Dulonniaux	Gl des Sources	Béton	Protection	N	CPL
N	Eprave	Gl aux Chandelles	Pierres	Effondrement	N	Carrière
N	Falaen	Gr de Montaigle	Néant	Danger	N	Propriétaire
N	Faloy	Gr de Faloy	Pierres	Effondrement	N	Propriétaire
N	Floreffe	Gr de Floreffe	Porte	Touristique	O	Direction de la grotte
N	Floreffe	Gr des 3 Lumerottes	Néant	Terrain Privé	N	Propriétaires
N	Floreffe	Gr Stienon-Sprismont	Mur	Effondrements	N	Commune de Floreffe
N	Floreffe	Trou Bouchaux	Ordures	Dépotoir	N	Commune de Floreffe
N	Floreffe	Trou Genard	Ordures	Dépotoir	N	Commune de Floreffe
N	Freyr	Gr de Freyr	Néant	Terrain Privé	O	Propriétaire
N	Freyr	Gr des Moines	Néant	Terrain Privé	O	Propriétaire
N	Furfoox	Tr-qui-Fume	Portes	Protection	O	Ardenne et Gaume
N	Gimnée	Gr Carrière Lurot	Néant	Terrain privé	?	Carrière Lurot
N	Godinne	Gr des 3 ou du Mont des Roches	Béton	Protection	N	-----
N	Mont/Meuse	Tr Dury	Béton	Terrain Privé	N	Fermier propriétaire
N	Godinne/Mont	Tr Veron	Néant	Terrain Privé	O	125F par personne
N	Han/Leese	Grottes de Han	Portes	Touristique	O	S.A Gr Han/Rochefort
N	Hastière	Gr du Font d'Arcole	Porte	Touristique	N	Direction de la Grotte
N	Jemelle	P.aux Lampes /Gerny	Porte	...Protection	O	C/25F au SGGerny
N	Jemelle	Gr du Fayt	Porte	...Protection	O	C/25F au SGGerny
N	Leaves	Ch Malopattes	Néant	Effondrement	N	Propriétaire
N	Lustin	Gr de Fréne	Clôture	Touristique	O	Propriétaire du Café
N	Lustin	Gr de la Cde Eglise	Clôture	Touristique	O	Prop Café + SSI
N	Lustin	Néaurg. Lucienne	Néant	Tunnel SNCB	O	SNCB
N	Lustin	Gr du Solitaire	Néant	Tunnel SNCB	O	SNCB
N	Lustin	Trou de la Corde	Béton	Terrain Privé	N	Baron-propriétaire
N	Tailfer	Gr Alexandre	Garage	Terrain Privé	O	Café des Rochers
N	Mozet	Gr de Goyet	Portes	Touristique	O	Direction des Grottes
N	Marche les D	Gr de l'Abri	Clôture	Terrain milit.	N	Défense Nationale
N	Marche les D	Gr du Prince	Clôture	Terrain milit.	N	Min Défense Nationale
N	Marche les D	Gr Néolithique	Clôture	Terrain milit.	N	Min. Défense Nationale
N	Marche les D	Gr Princesse-Pauline	Clôture	Terrain milit.	N	Min. Défense Nationale
N	Masur	Gr Parc St Flore	Pierres	Terrain Privé	N	Propriétaire
N	Neuville	Gr Nouvelle de neuv.	Pierres	Tunnel SNCB	N	SNCB
N	Petigny	Gr de l'Adugoir	Porte	Touristique	O	Direction de la grotte
N	Petigny	Grotte Murée	Mur	Terrain Privé	N	Propriétaire
N	Petigny	Grotte du Poilly	Porte	Protection	O	Commune de Petigny
N	Nevoigne	Grotte de Nevoigne	Clôture	Terrain Privé	N	Propriétaire
N	Rochefort	Gr De Rochefort	Portes	Touristique	O	S.A. GR Han/Rochefort
N	Rochefort	Gr des Mills Pattes	Pierres	Effondrement	N	-----
N	Rochefort	Gr Mine de Plomb	Néant	Captage Privé	O	Propriétaire
N	Rochefort	Gr Parc des Roches	Néant	Terrain Privé	N	Propriétaire
N	Rochefort	Gr Suite du Château	Néant	Ecole	O	Direction de l'Ecole
N	Rochefort	Gr Néaurg Falises	Ordures	Dépotoir	N	Commune de Rochefort
N	Rochefort	Trou Chales	Clôture	Ecole	O	Direction de l'Ecole
N	Rochefort	Trou Watelet	Néant	Terrain Privé	O	Propriétaire
N	Roly	Gr Mine de Roly	Porte	Protection ?	O	Commune de Roly
N	Sclayn	Gr de Sclayn/Bonnev	Pierres	Terrain Privé	N	Propriétaire
N	Stes	Trou des Hutons	Pierres	Effondrement	?	?
N	Vauclles	Gr Corbal (Hierges)	Porte	Captage	N	Commune de Vauclles
N	Wavreille	Gr Etançons/Gr Bely	Porte	Parc Tourist.	N	S.A Gr Han/Rochefort
N	Wavreille	Gr du Pere Noël	Porte	Protection	N	S.A.Gr Han/Rochefort
N	Wavreille	Trou des Crevés	Siphon	Terrain Privé	O	Hôtel "Les Terrasses."
N	Wavreille	Trou Picot	Clôture	Terrain Privé	O	S.A. Gr Han/Rochefort
Lx	Bomal	Gr Cristallisations	Néant	Terrain Privé	?	Propriétaire
Lx	Bouillon	Puits du Château	Porte	Touristique	O	Direction+Syndic Init.
Lx	Bomal	Trou Djaudjet	Néant	Parc	O	Propriétaire
Lx	Bomal	Trou Diga	Néant	Parc	O	Propriétaire
Lx	Hamoir-Lassus	Gr Font. de Rivire	Portes	Protection	O	CPL
Lx	Heyd	Gr de la Nouv. Carr	DISPARUE		N	Carrière de Heyd
Lx	Heyd	Gr Nys	Porte	Protection	O	CPL
Lx	Heyd	Gr Prealle	DISPARUE		N	Carrière
Lx	Heyd	Trou Niga	Porte	Protection	O	CPL
Lx	Hotton	Gr Contempné	Pierres	Danger	N	Carrière Hocogetra
Lx	Hotton	Gr du Heblon	Porte	Terrain Privé	O	Propriétaire CO/SChel.
Lx	Hotton	Gr des 1001 Nuits	Porte	Touristique	O	S.A.Gr 1001 Nuits CO/S.C. de Belgique
Lx	Izier	Ab de Fernine	Néant	Terrain Privé	N	Propriétaires ou fermier
Lx	Marche en F	Trou de la Ducasse	Porte	...Protection	O	S.Lux - Marche
Lx	Marenne	Trou du Souci	Terres	Terrain Privé	N	Strictement Interdit
Lx	Muno	Gr de Lambertmont	Néant	Terrain Privé	N	Propriétaire
Lx	On-Jemelle	Gr de On	Porte	...Protection	O	S.C. du Gerny
Lx	On-Jemelle	Trou des Poulets	Néant	Protection	O	S.C. du Gerny
Lx	On-Jemelle	Trou Lionel	Néant	Protection	O	S.C. du Gerny
Lx	Soy	Trou du Renard	Néant	Terrain Privé	N	Propriétaire
Lx	Tohogne	Ab de La Nanantoule	Porte	Protection	O	CPL
Lx	Wellin	Trou Bura	Pierres	Effondrement	N	Carrière de Wellin

124 cavités sont actuellement concernées par cet inventaire, mais je n'ai certainement pas la prétention d'affirmer être totalement exhaustif; en effet, dans ce domaine, la situation change et évolue rapidement. Il y a donc certainement d'autres cavités non citées qui pourraient trouver place ici.

Ces 124 cavités se répartissent par province en :

- 60 pour Namur (46 %).
- 40 pour Liège (31,25 %).
- 26 pour le Luxbg. (20 %).
- 4 pour le Hainaut (2,75 %).

- Les problèmes d'inaccessibilité se répartissent comme suit :
- 14 cavités détruites totalement par des carrières.
- 13 aux orifices effondrés (dans des carrières).
- 14 touristiques.
- 24 protégées par des spéléos ou des propriétaires.
- 41 inaccessibles car situées sur terrain privé et interdit.
- 5 avec eaux captées.
- 19 pour motifs divers.

- Quant aux modes de fermetures on compte sur 116 cavités :
- 43 portes.
- 29 sans fermeture ou clôture.
- 21 amas de pierres ou de terre.
- 8 clôtures.
- 5 amas d'ordures.
- 6 bétonnées ou murées.
- 2 sous un bâtiment.

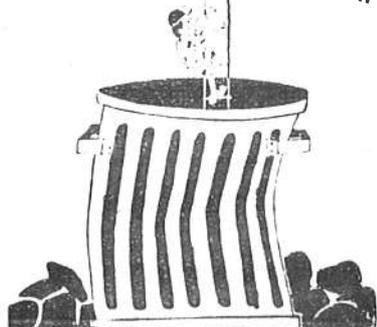
- Des 124 cavités, 67 sont interdites et 57 accessibles. 53 des 67 cavités interdites sont effectivement inaccessibles par porte, pierres, etc. 14 restent pénétrables car non fermées.

- Enfin pour ce qui est des auteurs de ces fermetures ou destructions :
- 61 sont à attribuer à des particuliers.
- 24 à des carrières.
- 18 à des associations spéléos.
- 14 à des exploitants de grottes touristiques.
- 13 à des communes et Cie des eaux.

- Bonnes descentes quand même!

Richard GREBEUDE.

faisons-nous
de la
"POUBELLOLOGIE?"



Lx Wellin	Trou Perdu	Pierres	Effondrement	N	Carrière
Lx Wellin	Tr Robert/Ab de Wel	Néant	Terrain Privé	O	Carrière
Lx Wéris	Ch de Morville	Ordures	Dépotoir	N	Commune de Wéris
Lx Xhoris	Gr d.l. Cave Vincon	Maison	Maison	O	CO/CPL

PROVINCE DE HAINAUT ET DE LIÈGE.

PROV.	LOCALITE	CAVITE	FERMETURE	MOTIF	ACCES	CONTACT
L	Aiseau	Gr d'Oultremont	Néant	Terrain Privé	N	Propriétaire
n	Angre-Roisin	Gr Caillou qui roule	Porte	Protection	O	Scouts de Quaregnon
H	Casteau	Gr a Casteau	Néant	Terrain Privé	N	Propriétaire
n	Montignies	Cav de Genly	DISPARUE		N	Carrière
L	Ampsin	Av de Corphalie	Pierres	Effondrement	N	Carrière
L	Ayvalle	Gr de Dieupart	DISPARUE		N	Carrière
L	Ayvalle	Gr du Chalet	Porte	Captage	N	Commune d'Ayvalle
L	Ayvalle	Gr du Dragon	Porte	Terrain Privé	N	Propriétaire
L	Ayvalle	Trou du Hibou	Porte	Protection	O	C.A.Sp d'Ayvalle
L	Chaufontaine	Gr du Chat	Porte	Terrain Privé	N	Baron
L	Clermont/H	Cav de Clermont	?	Effondrement	?	Carrière
L	Comblain	Ab de Comblain	Porte	Touristique	O	Direction des grottes.
L	Comblain	Gr Thier Pirard	Porte	Terrain Privé	O	Propriétaire
L	Cornesse	Gr Bouvet	Mur	Terrain Privé	N	Propriétaire
L	Loisbrenx	Tr des Purats	Porte	Protection	O	S.G. Calcaires
L	Ehein	Gr de Mamioul	Porte	Touristique	O	Chj de la Wallonie
L	Ehein	Gr de Mosée	Porte	Protection	O	Ch DL Wall/ Carrière
L	Ehein	Gr Lyell	Porte	Protection	O	Ch. de la Wallonie
L	Ehein	Tr du Diable	Pierres	Effondrement	N	Ch DL Wall/ Carrière.
L	Ehein	Tr Martel	Pierres	Effondrement	N	Carrière
L	Angie	Cav d'Angie	DISPARUE		N	Carrière
L	Eaneux	Gr d'Eaneux	Néant	Terrain Privé	O	Propriétaire
L	Gomzé	Gr Ch de Gomzé	Porte	Terrain Privé	N	Propriétaire
L	Harzé	Ch de Pirobosouf	Ordures-Pierres-CO2		N	Commune de Harzé
L	Louveigné	Ch d'Idseuz	Néant	Terrain Privé	O	Propriétaire
L	Moha	Gr Mobay, 6 Grottes	DISPARUES		N	Carrière
L	Onoux	Gr d'Onoux	Pierres	Terrain Privé	N	Propriétaire
L	Renouchamps	Gr de Renouchamps	Porte	Touristique	O	Direction de la Grotte
L	Sprimont	Gr D.L. Pâtisserie	Porte	Terrain Privé	O	Pâtisserie
L	Sprimont	Gr D.L. Préalie	DISPARUE		N	Carrière
L	Sprimont	Gr de la Myroulle	Porte	Protection	O	CBSOA
L	Tilff	Gr de Brialmont	Néant	Terrain Privé	O	Baron
L	Tilff	Gr Véronika	Néant	Captage	O	Cie des Eaux + CBSOA
L	Tilff	Trou Victor	?	Effondrement	N	Commune de Tilff
L	Pepinster	Gr Jumelles	Néant	Terrain Privé	O	Propriétaire
L	Pepinster	Gr de Coffontaine	DISPARUE (Route-Chemin de fer)			
L		Puits Joseph	Remblayé par terres (-1,5m autrefois)		N	Fermier ?
L	Godé	Gr du Try de la Couronne	Porte	Protection	O	?

FAITES-VOUS MEMBRE DE LA GNPSS

COTISATION INDIVIDUELLE : 200 Fr.

COTISATION CLUB : 800 Fr.

COTISATION DE SOUTIEN : 1000 Fr.

. à verser au compte

001/1502208/45 de la CNPSS.

CAMPAGNE NATIONALE DE PROTECTION DES SITES SPÉLÉOLOGIQUES